



# Commune de Leysin

Leysin, le 6 octobre 2009/BI/nm

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1854 LEYSIN

## PREAVIS NO 13/2009

### Remplacement de la balayeuse CityCat 2000

Délégué de la Municipalité : Monsieur Richard Calderini

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

#### **1. Préambule**

Le Service des travaux et des eaux dispose d'une balayeuse Citycat 2000 pour nettoyer les routes, chemins et places de notre village.

Achetée en 1995, elle comptabilise à ce jour plus de 7'140 heures de bons et loyaux services, mais suite à plusieurs déféctuosités survenues durant les années 2008 et 2009, la Municipalité a décidé de proposer son remplacement.

Il y a encore lieu de relever que la balayeuse est utilisée dans des situations particulières, notamment suite à des accidents, coups de vent ou lors de week-ends de manifestations et, par conséquent, elle doit être rapidement opérationnelle.

Dès lors, ses pannes fréquentes ne permettent plus d'assurer un service adéquat.

#### **2. Détail du coût des pannes**

- 2006 : fr. 1'762.70
- 2007 : fr. 1'877.30
- 2008 : fr. 3'998.95

Ces réparations ne tiennent pas compte de l'entretien courant de la balayeuse.

Son état général extérieur, bien qu'encore présentable, tout comme sa partie électromécanique d'ailleurs, ne suffisent pas à garantir la durabilité de cette machine. Celle-ci exige pour son maintien des dépenses toujours plus importantes et il faudrait dans un proche avenir changer la turbine et le système d'aspiration. Ces coûts exorbitants ne sont plus en corrélation avec sa valeur résiduelle.

### **3. Caractéristiques et utilisations**

Le Service des travaux et des eaux a revu et repensé toutes les tâches que pourrait effectuer la nouvelle balayeuse, car aujourd'hui, l'achat d'une telle machine doit s'envisager avec une vision précise et globale de la situation : diversité des missions – performances – polyvalence - exploitation optimisée - coûts de fonctionnement, etc....

Actuellement, la balayeuse se consacre essentiellement au nettoyage des :

- routes et trottoirs,
- manifestations,
- accidents de la route.

Plusieurs nouvelles tâches pourront lui être attribuées afin de pouvoir économiser du temps et de la main d'œuvre tout en améliorant la qualité du travail.

Ainsi, la machine que nous vous proposons d'acquérir sera engagée pour le nettoyage :

- des routes et trottoirs,
- des manifestations,
- des accidents de la route,
- des fontaines,
- des bornes hydrantes,
- à haute pression des pavés,

ainsi que :

- utilisation du balai désherbant pour le bord de nos routes,
- aspiration locale de grilles bouchées.

Pour faire le bon choix, nous avons tenu compte des contraintes rencontrées sur le terrain et des résultats à obtenir. Les diverses qualités de la machine ont été également prises en considération. Cette analyse a permis de nous donner un guide de sélection. Ce guide comporte les points suivants : la construction de celle-ci, sa mobilité, sa maniabilité, ses fonctionnalités, l'efficacité et la polyvalence de son système de nettoyage, sa facilité à atteindre les endroits peu accessibles, son aisance à franchir les trottoirs, sa stabilité et sa sécurité en travail, son confort d'utilisation et sa maîtrise des aspects environnementaux (bruit, émissions gazeuses et consommables). Tous ces points ont été examinés, voire testés.

Des offres ont été demandées en 2008 à plusieurs entreprises spécialisées. Une première sélection nous a permis de retenir plus de 4 marques. Nous avons effectué des essais dans des endroits spécifiques et identiques avec ces 4 machines en 2008.

Suite à ces essais, les 4 machines ont été classées selon les nouveaux critères d'utilisation par notre chauffeur.

Notre choix s'est fixé sur 2 machines que nous avons à nouveau testées en 2009 avec notre nouveau chauffeur.

Le choix de la Municipalité, sur proposition du Service des travaux et des eaux et en tenant compte de l'avis des utilisateurs de la balayeuse, s'est porté sur le modèle Bucher CityCat 2020 de la Maison Bucher-Guyer AG à Niederweningen.

#### **4. Charges annuelles**

Les frais annuels d'entretien ne seront pas augmentés. Il est même possible d'envisager une petite réduction dès l'instant qu'un engin vétuste sera remplacé par une machine neuve, exigeant moins de réparations dans les premières années d'utilisation.

#### **5. Evaluation du projet selon les critères du développement durable**

Le projet favorise le développement durable. En dehors de la branche économique, qui est largement positive, les critères environnementaux sont favorables. En effet, l'introduction de la nouvelle machine va diminuer les rejets polluants du moteur et les nuisances sonores. D'autre part, sa capacité de compactage va diminuer les trajets de vidanges, donc la consommation de carburant.

#### **6. Coût et financement**

Les offres ont été évaluées sur les mêmes bases (équipement comparable).

Au montant proposé par le fournisseur pressenti, il faut encore ajouter un certain nombre d'accessoires pour un montant de fr. 7'039.60.--.

D'autre part, nous proposons d'installer sur ce véhicule un filtre à particules, une pompe à 20 bars pour le nettoyage avec une rampe avant et une potence avec lance.

Le montant global de la balayeuse s'élève donc à :

- Balayeuse CityCat 2020 (incl. TVA 7,6%)	fr. 163'908.90
- Accessoires techniques (incl. TVA 7,6%)	<u>fr. 7'039.60</u>
	fr. 170'948.50
- Reprise de notre balayeuse (incl. TVA 7,6%)	- <u>fr. 21'148.50</u>
- <b>TOTAL TTC</b>	<b><u>fr. 149'800.00</u></b>

Nous vous proposons de financer cet achat par le biais d'un contrat de leasing, étant entendu que si la situation de la trésorerie communale le permet, elle pourra régler comptant tout ou partie de la dépense.

## **7. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU .....

Vu le préavis municipal no 13/2009 du 6 octobre 2009

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

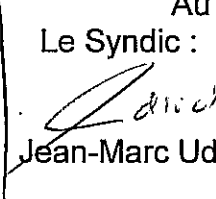
### **DECIDE**

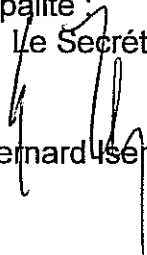
1. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 149'800.—, TTC, pour l'achat, d'une nouvelle balayeuse,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par le biais d'un contrat de leasing, étant entendu que si la situation de la trésorerie communale le permet, elle pourra régler comptant tout ou partie de la dépense.


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2009 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :  Bernard Usenschmied





# CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

## EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009  
présidée par Monsieur Jean-Martin STOLL

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal no 13/2009 du 6 octobre 2009

### REMPLACEMENT DE LA BALAYEUSE CITYCAT 2000

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire  
et de la Commission des Finances

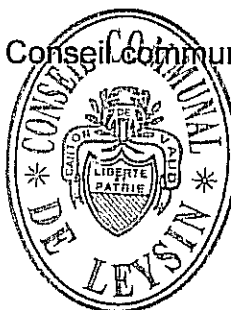
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

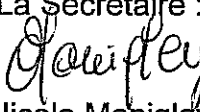
### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 149'800.--, TTC, pour l'achat, d'une nouvelle balayeuse,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par le biais d'un contrat de leasing, étant entendu que si la situation de la trésorerie communale le permet, elle pourra régler comptant tout ou partie de la dépense.

Ainsi délibéré en séance du 29 octobre 2009

Au nom du Conseil communal de Leysin :  
Le Président :   
Jean-Martin Stoll



La Secrétaire :   
Nicole Manigley